



Compte-rendu du Conseil municipal du 15 mai 2019

Présents : Olivier CHAPLET, Stéphanie CHILLOUX, Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Liliana MEISTER, François REALINI, Jean-Marie CHEVALLIER, Daniel COMPTE, Charline COGET Dominique ORLANDO, Reine FASSI, Yves-Marie FRANCOIS, Sandrine CAUVIN, Jean-Luc FARCY, Alain DEMANDRE, Stefanie NALINE, Nadège VERRIER, Etienne DEVAUX, Valentin VALERIUS, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Amandine SOUBESETE, Jean-Philippe ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. BELHOMME à M.REALINI
Mme CRISCIONE à Mme PREVOT
Mme MEISTER à Mme FAYAT jusqu'à 20h22

Absents :

M. PEREIRA, Mme PAGES

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2019
M.FARCY ne prend pas part au vote

Vote : UNANIMITE

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°13 du 06/02/2019**

Signature d'un avenant au bail professionnel de Mme BRIZEC - 18 rue du Poirier Saint (fixation de la révision annuelle du loyer)

➤ **Décision n°14 du 06/02/2019**

Signature d'un avenant au bail commercial de Burban Palettes -rue des Bois des Saints-Pères (fixation de la révision annuelle du loyer)

➤ **Décision n°15 du 07/02/2019**

Signature d'une convention avec ADAV pour un séjour jeune en Bulgarie du 14 au 21 Juillet

➤ **Décision n°16 du 15/02/2019**

Annulée



➤ **Décision n°17 du 18/02/2019**

Signature de la deuxième reconduction du marché portant sur les fournitures administratives courantes de bureau (Lot n° 1), signé avec la Société NV BURO.

➤ **Décision n°18 du 18/02/2019**

Sortie Signature de la deuxième reconduction du marché portant sur la fourniture de papiers blanc et couleurs (Lot n° 2), signé avec la Société NV BURO.

➤ **Décision n°19 du 18/02/2019**

Sortie Signature de la deuxième reconduction du marché portant sur l'acquisition et la livraison de consommables informatiques (Lot n° 3), signé avec la Société TG INFORMATIQUE

➤ **Décision n°20 du 27/02/2019**

Renouvellement contrat géolocalisation PM avec la société DESMAREZ pour un montant de 1500€ annuel

Administration Générale

▶ **Dérogation du repos dominical pour la SA IPSOS observer**

EMET un avis favorable à la demande de dérogation de repos dominical :

- Les 16 & 23 juin 2019 de 10h à 17h30
- Les 22 & 29 septembre 2019 de 10h à 17h30

CHARGE M. Le Maire de l'application de ces dispositions.

Fait et délibéré,

Vote : 26 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M.DEVAUX)

▶ **Adhésion au groupement d'intérêt public ID 77**

DECIDE d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive jointe en annexe et tous les documents afférents à ce dossier.

DE DESIGNER M Jean-Marie CHEVALLIER, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

Fait et délibéré,

Vote : 26 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M.CHEVALLIER)

▶ **Signature d'une convention avec l'OGEC de l'école saint Paul relative à la participation de la ville à la scolarité des élèves d'élémentaire domiciliés à Cesson**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC de l'école Saint-Paul de Cesson annexée à la présente délibération



FIXE la participation de la ville à 650 € par élève scolarisé en élémentaire et domicilié à Cesson pour les périodes scolaires :

2018-2019

2019-2020

2020-2021

CHARGE M. le Maire et M. le comptable public de procéder à l'exécution de cette convention

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Fusion du syndicat intercommunal des sports de Cesson Vert-Saint-Denis et du syndicat intercommunal de la culture de Cesson Vert-Saint-Denis**

DEMANDE à Mme la Préfète de Seine et Marne la fusion du Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson / Vert-Saint-Denis et du Syndicat Intercommunal de la Culture de Cesson / Vert-Saint-Denis

PRECISE que cette fusion serait à intervenir au 1er janvier 2020

DEMANDE à Mme la Préfète de Seine et Marne un arrêté de projet de périmètre sur la base de cette fusion.

DIT que cette délibération sera transmise à Mme la Présidente du SIC, M. le Président du SIS et M. le Maire de Vert-Saint-Denis.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Autorisation donnée au maire de signer une convention de groupement de commandes en vue du lancement d'un accord-cadre de prestations de transport collectif avec mise à disposition de chauffeur**

DECIDE conclure une convention de groupement avec les Villes de Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Savigny-le-Temple et les CCAS de Nandy et Savigny-le-Temple, pour la préparation, la passation et la signature d'un accord-cadre de prestations de services relatifs au transport collectif avec mise à disposition de chauffeur.

DECIDE d'accepter la désignation de la commune de Cesson comme coordonnateur du groupement de commandes et d'effectuer les missions, conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive, ainsi que le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du groupement.

AUTORISE le Maire à signer la convention et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention annexée.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



Finances

► Fonds de concours enveloppe communale d'investissement 2019

DECIDE de demander l'affectation des crédits du fonds de concours communautaire telle que présentés

D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents correspondants

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Décision modificative n°1

DECIDE d'adopter la Décision Modificative n° 1 ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	0,00	
D 65548 – Autres contributions	-2 000,00	
D 6574 – Subventions de fonct. aux associations	2 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	-310 000,00	
D 2135 – Instal. Générales, agencements et aménag.	-210 000,00	
D 2151 – Réseaux de voirie	-100 000,00	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	310 000,00	
D 2313 – Constructions	310 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Signature d'une convention et attribution de subvention pour l'association groupement de défense sanitaire des abeilles (gdsa) pour les frelons asiatiques

AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association GDSA 77 pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire,

DECIDE d'attribuer à cette association une subvention de 2 000 €

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



Vie Locale

► **Abrogation de la délibération n°111-2018 relative aux tarifs des salles chipping sodbury, salles jacques Prévert, salle de la forêt, salle de la crèche**

ABROGE la délibération n°111-2018,

FIXE les tarifs Hors Taxes de location des différentes salles communales à compter du 15 mai 2019 comme annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Abrogation de la délibération n°110-2018 relative aux règlements intérieurs des salles : chipping sodbury, salle de la crèche, salles jacques Prévert & salle de la forêt**

ABROGE la délibération n°110-2018,

ADOpte ces nouveaux règlements intérieurs ci-joints à la délibération,

DIT que ces nouvelles dispositions sont effectives à compter du 15 mai 2019.

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

Aménagement

► **Abrogation de la délibération n°20-2015 relative au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés**

ABROGE la délibération n°20-2015

APPROUVE le programme et les modalités financières.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



Ressources humaines

► Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (31h30) pour le service des affaires générales

DECIDE de créer :

POUR LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES :

- 1 poste d'Adjoint Administratif, contractuel, à temps non complet à 31 heures 30, pour la période du 24/06/2019 au 31/07/2019

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 23voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

DECIDE de souscrire à la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention unique et ses éventuels avenants relatifs aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2019,

DIT que les crédits seront prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 16 mai 2019

Oliver CHAPLET

Maire de Cesson